

« Règles de vie 5-8P » Collège du Verneret

- 1 Le collège est placé sous la surveillance des adultes professionnels de l'Etablissement.
Les règles ci-dessous sont applicables à l'ensemble des bâtiments scolaires (bâtiments principaux, salle de sport, Portakabin et salles annexes).
- 2 Il est interdit d'apporter, de montrer ou de transmettre du matériel à caractère indécent, agressif ou provocateur.
Les paroles et gestes de violence physique, verbale et psychologique à caractère discriminatoire, méprisant ou intolérant sont proscrits.
Les élèves prennent soin du matériel qu'ils reçoivent et des locaux qu'ils utilisent.
- 3 En début de matinée, en début d'après-midi et en fin de récréation, selon les horaires en vigueur, à la première sonnerie, tous les élèves doivent se trouver dans la cour, groupés par classe.
Aucun élève ne pénètre à l'intérieur du collège sans la présence ou l'autorisation d'un enseignant. Le cas échéant, l'attente du maître a lieu en bas des escaliers extérieurs.
- 4 Durabilité : Selon un tournus établi, les élèves ramassent les déchets à la fin de chaque récréation sous la surveillance de leur enseignant. Les déchets sont triés et jetés dans les poubelles à disposition. Les élèves, comme les enseignants veillent à ne pas gaspiller les ressources (papier, essuie-mains, photocopies, lumière, eau, matériel informatique, ...)
- 5 Aucun élève ne reste ou pénètre à l'intérieur des bâtiments durant les récréations. Les maîtres veillent à ce que les locaux et les corridors soient vides avant de quitter ces derniers.
- 6 Les récréations sont surveillées par plusieurs maîtres. Ne sont autorisés que les ballons mous. Il est important de respecter le planning de l'utilisation des différents terrains. Les lancers de boules de neige sont interdits.
- 7 Dès 17h00, les portes d'entrées de tous les bâtiments sont fermées à clé.
Un élève ayant oublié des effets ne peut entrer dans une classe, en dehors des heures de cours, qu'exceptionnellement et accompagné par un maître. Les concierges ne donnent pas la clé.
- 8 Dans les bâtiments : les élèves se découvrent avant d'y entrer (casquette, bonnet, chapeau...). Les vestes sont suspendues au vestiaire ou déposées dans les casiers. Les chewing-gums sont interdits. Aucun sac (gymnastique ou autre ...) n'est entreposé à l'extérieur des bâtiments. Toutes les affaires laissées à l'intérieur des bâtiments sont rangées sur les bancs, suspendues aux crochets ou rangées dans un casier. –Par souci d'hygiène, les affaires de sport sont rapportées à la maison le jour-même.
- 9 Il est interdit de marcher dans les zones vertes, excepté pour une activité pédagogique encadrée.
- 10 L'utilisation de trottinettes, planches à roulettes, rollers... est interdite, les jours ouvrables, sur le site de 7h00 à 16h30 (le mercredi jusqu'à 12h00). Les vélos, vélomoteurs, trottinettes sont parkés immédiatement aux endroits prévus à cet effet (parc couvert à vélos et parc à trottinettes).
- 11 L'utilisation de tous les appareils connectés et/ou électroniques, est interdite sur l'ensemble du site (classes, bâtiments, cours, ...) durant la grille-horaire en vigueur, sauf utilisation pédagogique autorisée par un enseignant.
Les détenteurs éteignent et rangent obligatoirement leur appareil connecté et/ou électronique dans leur sac avant de pénétrer dans les bâtiments. Dans le cas contraire, l'appareil sera confisqué et restitué aux parents par un membre de l'administration.
- 12 Les parents annoncent les absences en début de matinée au secrétariat. Le jour-même de son retour, tout élève doit apporter une excuse valable signée. Dès son retour en classe, il devra rattraper les évaluations manquées selon les modalités fixées par l'enseignant.
- 13 Les élèves ne respectant pas ce règlement seront sanctionnés.

La Direction